

Qui doit réaliser les missions de conseil social au sein du cabinet ?



Qui doit faire les missions ?

Est-ce de la responsabilité de l'expert-comptable lui-même, du responsable du service social ou encore d'un collaborateur confirmé ?

Quelles sont les qualités requises pour conduire à bien ce type de mission ?

Ces questions, chaque responsable de cabinet voulant développer les missions de conseil social est rapidement conduit à se les poser.

Pour autant la réponse n'est pas aisée et la perle rare bien délicate à trouver...

Traçons quelques pistes de réflexion tirées de notre pratique.

1 - Les missions de conseil social : un domaine varié qui exige des compétences diverses

1 - 1 Les différentes missions...

Rappelons d'abord les différentes missions que recouvre le terme générique de « conseil social ».

Elles s'adressent avant tout aux chefs d'entreprises pour eux-mêmes.

Les thèmes abordés sont les suivants :

- Le choix du statut social de l'entrepreneur et de son conjoint,
- L'optimisation de rémunération du dirigeant de société,
- Le diagnostic retraite du chef d'entreprise,
- Le diagnostic des garanties prévoyance du chef d'entreprise

Elles peuvent concerner aussi les salariés et notamment :

- **La stratégie en matière d'épargne salariale et de retraite supplémentaire**

On constate donc qu'elles correspondent à des préoccupations très vastes et font appel à **des domaines de compétence très diversifiés** qu'il est difficile de trouver chez la même personne.

1 - 2 ...n'exigent pas les mêmes compétences

Les compétences nécessaires pour conduire ses missions n'appartiennent pas au même domaine d'intervention.

À titre d'illustration, s'il est utile de bien connaître les règles sociales applicables aux salariés pour développer un diagnostic retraite cela s'avère par contre tout à fait insuffisant pour conseiller le dirigeant sur sa stratégie d'optimisation de rémunération.

Il faudra alors disposer d'une solide culture en matière juridique, fiscale et concernant les règles sociales applicables aux TNS.

Nous touchons ici à l'une des conditions fondamentales de réussite de l'implantation des missions de conseil social au sein d'un cabinet : **une même personne ne peut pas tout réussir.**

En effet, dans certains cas, le responsable du cabinet peut être tenté de vouloir conduire lui-même les missions auprès de ses clients. Il répond en cela à l'attente de ces derniers qui, notamment sur toutes les questions liées à l'optimisation de rémunération et de statut du dirigeant, veulent pouvoir traiter avec l'expert-comptable ; **tout simplement parce qu'ils veulent parler de « patron à patron ».**

Cela constitue une erreur grave dans la mesure où l'expert-comptable, submergé par ses fonctions techniques et ses responsabilités d'animation et de

développement du cabinet, ne pourra pas raisonnablement consacrer le temps nécessaire à l'approfondissement technique des optimisations possibles et à la mise à jour de ses connaissances. **Conduisant trop rarement les missions, il risque alors de se décourager ou de dégrader le niveau de qualité de la prestation.**

La bonne solution, pour industrialiser le processus, consiste au contraire à spécialiser certains collaborateurs en leur dégageant du temps pour réaliser ces missions.

2 - Bien choisir, former et maintenir les compétences

2 - 1 Une seule personne ne peut pas conduire toutes les missions de conseil social

La matière étant trop vaste pour une seule personne, la condition de réussite essentielle réside dans l'affectation des compétences adaptées aux besoins :

La distinction centrale à faire ici s'opère entre les missions.

Examinons d'abord celles qui exigent une bonne maîtrise fiscale et juridique ainsi que la connaissance des régimes de TNS.

Ici, le profil « comptable » se révèle être le mieux adapté. Compétent sur tout ce qui sert à conduire le raisonnement (fiscalité, juridique, ...), il ne lui reste qu'à acquérir les principes de détermination des prestations de retraite et de prévoyance, autant pour les régimes obligatoires que pour les régimes facultatifs.

Notre longue expérience en matière de formation des cabinets d'expertise comptable nous permet d'affirmer que quelques journées de formation combinées avec une documentation technique de qualité et surtout un zeste de curiosité intellectuelle suffisent largement pour atteindre le niveau de compétence requis.

Selon la taille du cabinet, les missions pourront être confiées à **un chef de groupe**

ou à des responsables de dossiers ayant de l'expérience.

Les missions traitées par ce profil sont principalement :

- Le choix du statut social de l'entrepreneur et de son conjoint,
- L'optimisation de rémunération du dirigeant de société.

Par contre, pour les questions liées à la retraite et à la prévoyance, le profil idéal est le plus souvent **un juriste en droit social**.

Maîtrisant parfaitement les arcanes de la fiche de paye, le profil « social » se révèle être le mieux armé pour conduire les missions de :

- diagnostic retraite du chef d'entreprise,
- diagnostic des garanties prévoyance du chef d'entreprise,
- stratégie en matière d'épargne salariale et de retraite supplémentaire.

Il intervient alors, à la demande de l'expert-comptable ou du responsable de dossiers, en qualité de **consultant spécialisé** chargé de la conduite de ces missions.

2 - 2 La formation et le maintien à jour des compétences : un enjeu essentiel

Pour autant, qu'il s'agisse des profils « comptables » ou « sociaux », l'enjeu majeur sera de faire parvenir son équipe à un niveau d'expertise adapté lui permettant de conduire rapidement ces missions et de générer ainsi un chiffre d'affaires direct et indirect significatif.

Un programme adapté de formation initiale de quelques journées permettra d'y parvenir sans difficulté.

Les sachants devront ensuite maintenir leur expertise à jour car dans le domaine du conseil social, le caractère pérenne de la réglementation n'est qu'une illusion.

En revanche, cette évolution permanente de la réglementation qui exige une mise à jour constante des compétences présente un avantage souvent passé sous silence : les règles étant bouleversées régulièrement, il est d'autant plus facile de prendre le train en marche !

Bruno CHRETIEN

Gérant de Factorielles

bchretien@factorielles.fr

www.factorielles.fr